

Qu'est-ce que Belpotato.be?

Belpotato.be est votre organisation interprofessionnelle (OIP) belge de la pomme de terre, reconnue par les autorités fédérales et régionales. Fondée en 2020 par l'AgroFront (ABS, BB et FWA), Belgapom (Union professionnelle reconnue du négoce et de la transformation de pomme de terre) et la Fiwap (Filière Wallonne de la Pomme de terre), elle représente la production primaire, la transformation et le commerce des pommes de terre.

Quels sont ses objectifs ?

Belpotato.be est à votre service et ambitionne de favoriser le développement durable du secteur, tant techniquement qu'économiquement et environnementalement, et ce pour tous les métiers de la filière. Son champ d'action prioritaire concerne ainsi l'approvisionnement et la qualité des plants, les relations contractuelles, l'information des marchés, la disponibilité de moyens de lutte phytosanitaire et le développement d'alternatives, la représentation de la filière ou encore le soutien à la recherche et à l'innovation en Belgique.

Quelles réalisations depuis sa création ?

Gestion de la crise Covid tout au long de 2020 en matière d'évaluation des stocks, de valorisation des productions excédentaires, d'aides publiques compensatoires...

Le Code de bonnes pratiques contractuelles a été remis à jour en 2021 et une seconde version

améliorée sortira en 2024. Il contribue à équilibrer les relations entre producteur et acheteur (négoce et industrie) et intègre les évolutions récentes de la législation (pratiques déloyales).

Le **Manuel d'évaluation de la qualité des plants**, assorti de recommandations pour le stockage et la préparation des plants avant plantation. Belpotato.be défend aussi le développement du plant belge auprès des diverses autorités concernées.

La **transition post-CIPC**: Belpotato.be a soutenu le principe de la LMR temporaire ainsi que les démarches de suivi (plans annuels d'échantillonnage des hangars). Belpotato.be a également établi un document technique lié à la sécurité lors de la thermonébulisation.

Plusieurs **communiqués de presse** suite aux actualités du secteur : pénurie de plants pour la culture 2024,

Un résultat important de Belpotato.be

Code de conduite dans l'établissement des contrats dans le secteur de la pomme de terre

En novembre 2021, Belpotato.be, l'organisation interprofessionnelle de la pomme de terre en Belgique, a atteint un objectif important: la signature du Code de conduite dans l'établissement des contrats dans le secteur de la pomme de terre. Ce code de conduite est issu des concertations menées au sein du groupe de travail 'Relations contractuelles' de Belpotato.be présidé par la SPF Economie.

Qui ?
Le groupe de travail 'Relations contractuelles' de Belpotato.be a reçu une mission claire : réactualiser le Code Laruelle établi en 2006 et qui sert de socle aux relations contractuelles entre production et négoce/industrie. Le nouveau Code de conduite a été signé en novembre 2021 par les membres de Belpotato.be: ABS, Belgapom, Boerenbond, Fiwap et FWA.

Pourquoi ?
Il était nécessaire de réactualiser le Code Laruelle de 2006. Les difficultés de marchés vécues ces dernières années ont affaibli la valorisation sous contrat. Les notions aussi fondamentales que le type de contrat, l'évaluation de la qualité, le transfert de propriété ou la force majeure étaient ainsi au cœur des discussions.

Qu'est-ce que cela signifie pour le secteur ?
Le code de conduite actualisé est une première étape importante pour favoriser l'équilibre des relations commerciales entre, d'une part, le producteur agricole et, d'autre part, l'entreprise qui achète les pommes de terre (et éventuellement fournit les plants).

A travers ses actions, Belpotato.be continuera de défendre les intérêts communs de tous les acteurs de la filière de la pomme de terre en Belgique.

Plus d'infos sur www.belpotato.be
Contact Wallonie: Rue du Bordia 4, 5030 Gembloux • info@belpotato.be

arrachages difficiles à l'automne 2023, évolution de la LMR temporaire CIPC...

Tous ces documents sont disponibles sur www.belpotato.be

Pourquoi est-il important de contribuer financièrement à Belpotato.be?

Les autorités délèguent de plus en plus aux secteurs spécifiques les missions d'encadrement, de développement, d'information et de concertation interprofessionnelle devenues nécessaires compte tenu de l'évolution rapide des législations et des exigences imposées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires.

Depuis sa création en 2020 Belpotato.be a fonctionné grâce à un apport de fonds et à un prêt sans intérêt de ses membres fondateurs, complétés par un emprunt bancaire et un subside minimal du SPF Economie. Ces modes de financement atteignent leur limite. Dans ce contexte, il est indispensable pour Belpotato.be de disposer dès 2024 d'un financement structurel autonome et stable pour pouvoir poursuivre les activités en cours et entreprendre des actions nouvelles dans la durée, sans dépendre de subsides temporaires et aléatoires. Le travail de concertation interprofessionnelle nécessite des moyens permanents, tant en ressources humaines qu'en frais de fonctionnement. La cotisation apportée par chaque producteur ou acheteur permettra, à l'échelle nationale, de renforcer encore le Code de bonnes pratiques contractuelles, de contribuer à la qualité des plants produits et/ou utilisés en Belgique, d'accompagner les transitions provoquées par le retrait de matières actives ou encore de susciter davantage d'innovations à travers la R&D active en Belgique. Bien d'autres actions sont également souhaitées pour aider au développement durable du secteur. C'est pourquoi il faut professionnaliser Belpotato.be et prévoir un financement structurel.

Comment le financement structurel est-il organisé?

Chaque opérateur est appelé à contribuer annuellement, tant pour son rôle de producteur

(fournisseur) que d'acheteur (négoce ou industrie de transformation). Belpotato.be s'engage à ce que la contribution totale annuelle des acheteurs soit identique à celle des producteurs. Cette parité est très importante au sein de Belpotato.be et démontre l'égalité de tous les interlocuteurs.

Contribution des producteurs:

- la facturation sera effectuée chaque année au nom de Belpotato.be par Vegaplan (l'asbl titulaire de la certification des exploitations agricoles belges) et ce dès 2024
- sur base des déclarations PAC (tous les codes « pommes de terre ») mises à disposition par les Régions, à condition que l'agriculteur ait accordé l'autorisation d'usage de ses chiffres. Cet accord est donné :
 - en Flandre lors de la déclaration PAC en ligne via DjustConnect
 - en Wallonie via un formulaire Google adressé préalablement
- pour les parcelles louées à l'année, c'est le déclarant PAC qui recevra la facture, libre à lui d'en réclamer le montant au locataire.
- si l'autorisation d'usage des surfaces correctes n'est pas accordée un forfait supérieur par producteur est prévu

Contribution des acheteurs (négociants, transformateurs, éplucheurs): elle aura lieu via Belgapom et la Fiwap, sous forme d'une cotisation annuelle. Cette contribution sera équivalente à la contribution totale de tous les producteurs ensemble.



Quels montants pour 2024?

Contribution des producteurs:

- forfait de base de 15,00 € hors TVA, incluant la contribution des 5 premiers ha. Ceci correspond à un montant de base de 10,00 € pour couvrir les frais de perception + 1,00 €/ha de cotisation nette;
- ce forfait de base est complété par un montant fixe de 150,00 € hors TVA, à moins que le **producteur n'autorise l'utilisation de sa déclaration PAC pour appliquer le tarif de 1,00 €/ha hors TVA à partir du 6^{ème} hectare.**

Contribution des acheteurs:

Le négoce et l'industrie se sont engagés (via Belgapom et la Fiwap) à contribuer annuellement pour le même montant que celui apporté par les producteurs. La collecte aura lieu séparément. Via Belgapom, les acheteurs ont été invités à inclure dans les contrats de pomme de terre pour la saison 2024/2025 l'obligation pour le producteur d'autoriser l'usage des données PAC, ainsi que l'obligation d'être certifié Vegaplan.

Exemple : une exploitation déclarant 45 ha de pommes de terre paiera:

	Le déclarant a donné son accord pour l'autorisation d'usage des chiffres PAC	Le déclarant n'a pas donné son accord pour l'autorisation d'usage des chiffres PAC
Forfait de base	15,00	15,00
Complément	$(45 - 5) \times 1,00 = 40,00$	150,00
Total (euro)	55,00	165,00

BEL POT ATO.BE

Organisation inter-
professionnelle du secteur
de la pomme de terre

Zetel & Secretariaat

Vlaanderen

Karreweg 6
9770 Kruishoutem
T 09 381 86 90

Secrétariat

Wallonie

Rue du Bordia 4
5030 Gembloux
T 081 61 06 56

www.belpotato.be
info@belpotato.be

Belpotato.be is de erkende
brancheorganisatie (BO) voor
de Belgische aardappelsector.
De volwaardige leden zijn
ABS, Belgapom, Boerenbond,
Fiwap en FWA.

Belpotato.be constitue
l'Organisation Interprofessionnelle
Reconnue (OIP) du secteur belge de
la pomme de terre. Ses membres
effectifs sont ABS, Belgapom,
Boerenbond, Fiwap et FWA.



017402